



## Communaute universelle et opposition des enfants

Par **la roulotte**, le **13/09/2013** à **19:36**

nous voulons faire changer notre communaute de mariage  
pour une communaute universelle  
notre fils legerement handicapé, sans revenu serait incapable a la mort de un de ces parents  
de faire face  
a la paperasserie et les versements de droits de succession  
mais a la lecture de la lettre d information du bnotaire  
peut il faire opposition et peut il obtenir raison  
que devient les 1000euros verse au notaire  
son t ils rembourser  
merci

Par **amajuris**, le **15/09/2013** à **12:17**

bjr,  
les enfants majeurs sont informés du projet de changement de régime matrimonial .  
en cas d'opposition, la convention devra être homologuée devant le tribunal de grande  
instance.  
si vous (ou votre avocat) pouvez démontrer devant le juge que ce changement est fait dans  
l'intérêt de la famille, le juge devrait homologuer ce changement  
voir ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1535.xhtml>  
cdt